

AU COMITÉ TECHNIQUE DU JEUDI 7 MAI 2020

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants CGT présents étaient : François Le Douarin, Éric Kargès, Marion Le Denic.

La séance a été tenue en visioconférence à cause des conditions de confinement imposées par la crise sanitaire du Covid 19.

1) Approbation du compte rendu de la séance du Comité Technique du 28 janvier 2020 (avis)

Nous demandons que le planning des agents des sports soit communiqué aux représentants du personnel, tel que cela avait été demandé en séance. Il nous est répondu que le document sera envoyé.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT sous réserve de la réception du document demandé, favorable pour la FSU.

2) Approbation du compte rendu du Comité Technique du 3 mars 2020 (avis)

Nous avons prévu de nous abstenir car nous n'avons pas assisté au CT du 3 mars, pour cause de grève. Notre avis pour abstention, sur ce point, n'a pas été donné en raison d'une défaillance de réseau qui a fait brusquement quitter de la visioconférence le camarade chargé de s'exprimer sur ce point. Ce silence est interprété comme un avis favorable. Nous assumons ce raté de la communication, dès lors que l'explication est donnée ici-même.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Approbation du compte rendu du Comité Technique du 24 avril 2020 (avis)

Lors du CT du 24 avril, le DGS avait déclaré qu'il indiquerait dans la communication interne de la ville que les représentants du personnel, en particulier la CGT, s'étaient exprimés contre la mise en place des cinq jours de congés imposés pendant la période de confinement. Nous signalons que, dans le courrier envoyé aux agents pour les informer sur leur situation administrative, ce désaccord des représentants du personnel n'apparaît pas. Il en est de même dans le compte rendu de CT.

Le DGS répond que la restitution du désaccord des représentants du personnel sur les 5 jours de congé avait plus sa place dans le journal interne de la Collectivité, plutôt que dans ce courrier informatif, à vocation très factuelle. Il précise que ce désaccord des représentants du personnel figurera dans la prochaine publication du trait d'Union et qu'une correction au compte rendu de CT sera également apportée sur ce point.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, sous réserve que notre demande soit prise en compte, favorable pour la FSU.

4) Modification de l'organisation de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (avis)

Le Directeur de la DGST est intervenu pour présenter la réorganisation du service, liée notamment à la mutation de la responsable hygiène et sécurité, la prise de fonction du Directeur de la DUH, la création d'un pôle administratif et financier à la DGST, la transformation du poste d'inspecteur de salubrité en responsable de pôle administratif et financier, la fusion des services Habitat et Hygiène et salubrité, le tout, débouchant sur la création d'un nouveau poste de Chef.fe du service habitat, logement, salubrité, présenté, aujourd'hui en séance.

La FSU fait remarquer que la fiche de poste indique catégorie A et que dans le descriptif ainsi que dans l'organigramme, il est mentionné « soit A soit B ». La CGT s'exprime en appuyant

cette remarque et demande que, d'une façon générale, ne soit indiqué qu'un seul type de niveau dans les fiches de poste. Nous actons cette transformation qui était déjà engagée dans le projet présenté lors d'un précédent CT. Nous demandons qu'un bilan soit fait dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) Approbation du plan de reprise de l'activité (PRA) (avis)

Le DGS indique que le PRA a été présenté en CHSCT la veille. Il s'agit d'un document amené à évoluer et qu'il souhaite échanger avec les représentants du personnel avant de le communiquer aux agents. Le DGA précise que toutes les corrections, demandées lors du CHSCT n'ont pas été encore apportées mais que cela serait fait avant le début de la semaine prochaine.

Il est proposé de répondre aux questions des représentants du personnel.

Les questions de la CGT :

➤ Nous souhaitons nous exprimer sur les conditions générales de réouverture des services, notamment les écoles (nous proposons de traiter ce point à part, voir plus bas), mais aussi la petite enfance, la jeunesse et les sports, la culture, l'état civil, le CCAS pôle insertion-social... Nous estimons que soit les critères sanitaires permettent la réouverture et, dans ce cas, il n'y a pas de limitation sur le nombre d'usagers qui ont accès au service public, soit nous restons dans une période de confinement, plus ou moins proche de ce qui est actuellement en place depuis le 17 mars.

Réponse : il y a un besoin énorme de la population pour établir un service public de terrain, notamment à l'état civil, le pôle social-insertion, etc. Ce sera progressif, avec prises de contacts, faire une évaluation des présences des effectifs. Sur la culture, il faudra finaliser la synchroniser avec Est-Ensemble.

➤ Concernant, plus particulièrement les écoles, nous estimons que la progressivité de l'ouverture par un nombre réduit d'enfants pose un problème de discrimination : sur quels critères va-t-on réduire le nombre d'enfants accueillis ? Qu'est-ce qui se passe s'il y a plus d'enfants que prévu ? Comment seront prévenues les familles que la réouverture de l'école ne les concerne pas ?

Réponse : nous avons fait le maximum pour respecter l'injonction de l'État et jouer notre rôle d'organisateur du bâtiment scolaire.

Ce sont les enseignants qui vont décider quels sont les enfants qui reprennent l'école, selon les critères définis par l'État : notamment, dans un premier temps, les enfants des trois volets de la fonction publique.

Les familles non concernées par l'ouverture de l'école seront informées par l'Éducation nationale mais elles seront ensuite contactées par les directeurs d'écoles, sachant que l'Éducation nationale ne savait pas encore combien d'enseignants seraient présents.

Le 18 mai, il y aura 60 enfants à Langevin de manière simultanée (pour une occupation habituelle de 400 enfants), 50 enfants à Waldeck-Rousseau et à Romain-Rolland, 40 enfants à Victor Hugo (maternelle et primaire). Sur les maternelles, nous aurons 5 enfants par classe, au maximum.

Parmi ces enfants, une minorité sera accueillie à temps plein : les enfants des personnels indispensables au traitement de la crise sanitaire, c'est-à-dire, de fait, les agents des trois volets de la fonction publique. Les autres seront reçus par roulement, de 2 jours.

Cette reprise, considérée comme expérimentale, sera observée le 2 juin et si tout se passe bien, on double les effectifs au 3 juin. Priorité sera donnée à la remise en classe des enfants du personnel communal, habitant aux Lilas.

Concernant les crèches, c'est le même modèle que les écoles : préparation des équipes et des lieux pour une rentrée progressive à partir du 18 mai, sur une base approximative de 5 enfants par section (en moyenne 20 enfants par section, en conditions normales). Il est espéré de pouvoir élargir l'accueil courant juin. Tous les parents des crèches ont été appelés en début de semaine pour les informer que la réouverture serait partielle et pour savoir quels sont les besoins. Les enfants accueillis à temps plein ont aussi, pour la

- plupart des parents fonctionnaires. Beaucoup de parents ont fait part de leur épuisement et la municipalité essaiera d'accueillir au moins une journée par semaine les enfants des parents qui en ont exprimé le besoin. Nous avons établi la liste des enfants prioritaires.
- Est-ce que la convention avec le laboratoire, pouvait évoluer afin de permettre aux agents d'être dépistés de façon plus large que ce qui est prévu pour l'instant ?
Réponse : dès qu'un agent dispose d'une ordonnance, il peut être testé en passant par l'intermédiaire du DGS. Les tests ne seront faits que lorsqu'il y a des symptômes et exclusivement sur prescription médicale.
 - La CGT demande que deux masques jetables soient fournis aux agents obligés de prendre les transports en commun.
Réponse : oui, on pourra donner deux masques jetables dès que possible pour l'instant, ce sont des masques en tissu. On a aussi reçu des visières.
 - Les missions DRH, en rapport avec les arrêts maladie, sont-elles toujours assurées ?
Réponse : nous avons reçu les pièces de multiples façons (mails, envois postaux, dépôt au local, etc.) et les arrêts seront traités de façon globale à partir du 11 mai. Les agents à risque auront à faire une déclaration sur Ameli.fr. Il y a eu une continuité des congés longue maladie, des arrêts de travail, etc. Il n'y a pas eu d'interruption sur l'activité RH.
 - A quoi sera destiné l'investissement de matériel informatique en rapport avec le télétravail ? Est-ce en prévision ou pour la pandémie actuelle ?
Réponse : 20 nouveaux ordinateurs sont commandés en vue de permettre à des personnes à risque, c'est-à-dire, des agents qui pourraient mixer télétravail et présentiel.
 - Nous voulons savoir quels sont les critères permettant de payer les professeurs du centre culturel en heures supplémentaires pendant le mois de juillet. N'est-ce pas un coût financier pour la ville ?
Réponse : la crise sanitaire aura, de toute façon, un impact financier important et les heures supplémentaires au centre culturel représentent un coût assez dérisoire par rapport à ce qui est subi en termes de perte de recette, notamment.
 - Qu'en est-il des absences non justifiées indiquées dans le PRA ?
Réponse : toutes les absences non-justifiées seront requalifiées en ASA sur la période de confinement. Ce n'est qu'à partir du 11 mai qu'elles deviendront effectives.
 - À partir de la période de déconfinement, n'est-ce pas le rôle de la collectivité, via le CMS d'inciter la population à être plus vigilante sur l'état de santé de chacun, notamment afin d'éviter de propager la pandémie dans les espaces municipaux ?
Réponse : le rôle du CMS va être effectivement plus déterminant au moment de la reprise que pendant la période de confinement.

Les questions de la FSU :

- Y a-t-il un protocole de lavage et de désinfection des écoles avec le prestataire chargé de l'entretien des locaux ? Est-il prévu des agents d'entretien pour nettoyer les différents points de contact des équipements ?
Réponse : des instructions seront données aux agents d'entretien pour appliquer le nouveau protocole sanitaire de désinfection dans les écoles. Un accord a été établi avec l'entreprise d'entretien pour procéder à des désinfections plus régulières. Les ateliers ont aménagé les portes pour éviter d'avoir à les manipuler. Les espaces ont été balisés et réorganisés pour respecter les distances, etc.
- Concernant l'accompagnement individuel des agents, est-il possible que chaque agent puisse contacter un référent à contacter en RH, pour prendre rendez-vous avec un psychologue ?
Réponse : il y a un psychologue de la médecine du travail l'assistante sociale. Il faut contacter l'accueil de la DRH pour que l'agent puisse être orienté.
- Des plexiglas seront-ils installés à l'accueil de la DGST
Réponse : les plexiglas seront installés partout où cela est nécessaire.

- Comment procéder pour continuer d'assurer la garde d'enfants de moins de 16 ans ?

Réponse : les ASA ne seront plus les mêmes à partir du 11 mai. Un retour progressif sera en mis en place à partir du 11 mai au 2 juin. Les territoriaux ne pourront pas continuer à donner 100% du temps de travail pour garde d'enfant. Il sera désormais partagé avec le conjoint à 50%. Il faudra justifier les cas isolés.

Le télétravail sera poursuivi de façon progressive.

- Est-ce qu'il est possible d'avoir un thermomètre à distance dans tous les lieux qui accueillent des enfants ?

Réponse : oui ce sera fait.

- Pourra-t-on, sur le temps périscolaire, isoler les groupes d'enfants, en cas de suspicion d'un enfant malade, tel que cela est prévu dans le protocole sur le temps scolaire ?

Réponse : le centre de loisirs va ouvrir le 20 mai et il s'agit de la même population que celui accueilli en école. L'accueil de loisirs sera fait sur chacune des écoles (ou pour 6 sur les 9, à défaut), comme cela a été fait pour les enfants des personnels soignants, afin d'éviter le brassage des enfants. Nous sommes en difficulté sur les contraintes de nettoyage pour mobiliser les agents et l'entreprise de nettoyage le mercredi après-midi.

Un représentant CGT s'exprime avant de donner l'avis sur ce point de l'ordre du jour :

On reconnaît le travail réalisé par le DGS, le DGA, la DRH, et plus largement tous les collègues mobilisés pour finaliser et réaliser ce PRA mais nous sommes très gênés pour donner un avis favorable, tenant compte du cadre général dans lequel ce travail s'inscrit, qui à bien des égards, nous apparaît discriminant, vis-à-vis du public, dans son caractère progressif. Il y a un gros raté de l'État dans la gestion de cette crise. Nous nous abstenons sur le PRA, non pour discréditer le travail réalisé par la ville sur le PRA mais pour marquer une distance vis-à-vis du dispositif général de sortie du confinement.

Avis des représentants du personnel : abstention pour la CGT, favorable pour la FSU.

6) Points divers (information)

Nous avons demandé si ce comité technique est enregistré et si les prochains le seront. Il nous est répondu par la positive à cette question, en précisant que cela aurait valeur d'essai.

Les PCA et les PRA seront mis à disposition des agents, tel que nous le demandons.

Nous demandons que le nombre de jours qui peut être mis en CET puisse être augmenté, quitte à soumettre à nouveau l'avis en CT. Cette proposition sera éventuellement étudiée.

Nous demandons quelles sont les conséquences du confinement sur les avancements de grade, notamment pour les formations non suivies. La DRH répond que ce sont les critères locaux qui prédominent. Il est difficile de statuer maintenant. Nous insistons pour que la problématique soit prise en compte avant la fin de l'année.

Nous estimons qu'il n'est pas juste que les agents mis en confinement, qui se sont portés volontaires pour intervenir pendant la crise et à qui on n'a pas donné de réponse, se voient 5 jours de congés retirés. Il nous est répondu qu'il semble difficile de reprendre le débat sur ces jours de congés, notamment pour des raisons budgétaires.

Nous proposons de réévaluer le propos donné lors du précédent CT, selon lequel les agents mis en situation de télétravail, à part le DRH et la DSI auraient eu moins de charge qu'en conditions ordinaires, ce qui justifierait les 2 jours de congés retenus pour tous les agents en télétravail. Nous demandons qu'une observation plus précise des situations, au cas par cas, soit faite avant de procéder automatiquement à la retenue automatique des jours de congés. Cette demande semble prise en compte par le DGS, selon qui, la réévaluation qu'il convient de porter sur le télétravail va bien au-delà des 2 jours de congés.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi.

Toutes les permanences se tiennent de 14 à 17 heures.